

La norme ciments "bas-carbone", la NF EN 197-5, disponible le 01/10/21 !

Septembre 2021

La **norme** européenne **NF EN 197-5** a pour but de spécifier les exigences relatives à deux nouveaux types de ciments, non couverts par la norme **NF EN 197-1 (2011)**, et destinés à la mise en oeuvre de **béton, mortier** et coulis :

- Ciment Portland composé CEM II/C-M
- Ciment composé CEM VI

Sans rentrer dans le détail, c'est en augmentant la part des matériaux cimentaires dans leurs compositions, et en diversifiant leurs sources, que ces ciments présentent une empreinte carbone réduite de 35 %, comparé à la moyenne des ciments actuellement dans le commerce.

Ces ciments « bas carbone » vont pouvoir être commercialisés, permettant aux acteurs de la construction de baisser leur empreinte **CO2**, tout en continuant à respecter les exigences de durabilité et de performance de la **norme** EN 206/CN.

La parution de la norme européenne ciment NF EN 197-5 (mai 2021) dans la **collection AFNOR** est prévue le 1er octobre 2021.



**Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr**

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 08/05/2025 © infociments.fr